



Cesson-Sévigné

INFORMATIONS-MAGAZINE

1^{ER} MARS 2021 | N°903



**Présentation du projet d'aménagement
à la Monniais**

➔ **Dossier P.8**

INFOS PRATIQUES

URGENCES

- ▶ **CENTRE ANTI-POISONS** : 02 99 59 22 22
- ▶ **HÔPITAL PRIVÉ SÉVIGNÉ** : 08 25 74 35 50
Service d'urgence 24 h/24 : 02 99 25 52 49
- ▶ **POLICE NATIONALE** : 02 57 87 10 05 ou 17
- ▶ **POLICE MUNICIPALE** : 02 99 83 52 14 / 06 09 35 73 92
(du lundi au vendredi, de 8h à 18h ; le samedi, de 8h à 16h) police.municipale@ville-cesson-sevigne.fr
- ▶ **POMPIERS** : 18
- ▶ **SAMU 35** : 15
- ▶ **URGENCE sans abri** : 115
- ▶ **PHARMACIES DE GARDE** : 32 37
- ▶ **VIOLENCES FAITES AUX FEMMES**
Violences conjugales : 02 99 54 44 88 - 24h/24 et 7j/7
3919 ; ou 114 numéro d'écoute national, de 9h à 19h ,
Signalement en ligne : www.arretonslesviolences.gouv.fr
- ▶ **VIOLENCES SUR LES ENFANTS** : 119
- ▶ **CIDFF 35** (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles) : 02 99 30 80 89
- ▶ **Couples et familles (conseil conjugal et familial)** :
06 02 50 69 39 ; couplesetfamilles35@gmail.com
- ▶ **SOS parentalité** : 09 74 76 39 63
- ▶ **Clic'alli'âges** : 02 99 77 35 13
- ▶ **CDAS (Centre Départemental d'Action Sociale)** :
02 99 02 20 20
- ▶ **MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)** : 0 800 35 35 05
- ▶ **La Croix Rouge** : 09 70 28 30 00 (numéro gratuit, 7j/7,
de 8h à 20h)
- ▶ **Solitud'écoute** : 0 800 47 47 88 (association les Petits
Frères des Pauvres) de 15h à 20h, 7j/7
- ▶ **EAU DU BASSIN RENNAIS**, service usagers :
02 23 22 00 00 ; www.eaudubassinrennais.fr ;
renseignements, tél. : 02 23 62 24 10
- ▶ **VOIRIE RENNES MÉTROPOLÉ**, tél. : 02 23 62 29 82
www.metropole.rennes.fr

DÉCHETTERIE

Lundi au samedi : 9h-12h et 14h-18h (fermée le jeudi après-midi). Appel gratuit : 0 800 01 14 31

CONSEIL MUNICIPAL

La séance du prochain conseil municipal aura lieu **mercredi 31 mars**, à 19h, à l'Espace Citoyen.

MAIRIE

1, Esplanade de l'Hôtel de Ville

02 99 83 52 00 ; espace.citoyen@ville-cesson-sevigne.fr

Les horaires de l'Accueil général - Espace Citoyen

Période scolaire et période de vacances scolaires : lundi, de 8h30 à 12h et de 13h à 17h30 ; mardi (fermé le matin) de 13h à 17h30 ; mercredi, de 8h30 à 12h et de 13h à 17h30 ; jeudi, de 8h30 à 12h et de 13h à 17h30 ; vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h à 16h ; samedi, de 9h à 12h.

Les horaires de la Mairie et de la Mairie annexe

Lundi, de 8h30 à 12h et de 13h à 17h15 ; mardi (fermé au public le matin), de 13h à 17h15 ; mercredi, de 8h30 à 12h et de 13h à 17h15 ; jeudi, de 8h30 à 12h et de 13h à 17h15 ; vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h à 16h.

www.ville-cesson-sevigne.fr

LES ÉLUS À VOTRE ÉCOUTE

▶ **Le Maire Jean-Pierre Savignac reçoit sur rendez-vous, chaque jeudi de 8h30 à 10h.** Tél. : 02 99 83 52 00

▶ Les permanences des adjoints du samedi de 10h à 12h, à l'Espace Citoyen ont été annulées en raison des conditions sanitaires. La reprise se faisant en fonction des annonces gouvernementales (à l'heure où le CIM est imprimé, cette information n'est pas connue). Les élus restent joignables au 02 99 83 52 00.

▶ Permanences des élus

Jusqu'au 5 mars : Christian PARISOT,
(christian.parisot@ville-cesson-sevigne.fr)
Du 6 mars au 12 mars : Béatrice LEGAULT
(beatrice.legault@ville-cesson-sevigne.fr)
Du 13 au 19 mars : Isabelle WYART
(isabelle.wyart@ville-cesson-sevigne.fr)
Du 20 au 26 mars : Jeanne FÉRET
(jeanne.feret@ville-cesson-sevigne.fr)
Jusqu'au 31 mars : Yannick GABORIEAU
(yannick.gaborieau@ville-cesson-sevigne.fr)

Manuela ROHEL vous informe de son installation en tant que vétérinaire pour chat à domicile. Horaires : lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 9h à 19h ; mercredi et samedi, de 9h à 12. Tél. : 06 09 68 63 38 ; manuelarohel@felin.vet ; www.felin.vet ; Urgences nuits, week-ends et jours fériés : 02 99 41 16 46

Distribution du CIM

Pour tout problème de distribution du CIM ou de l'Agenda (compte-tenu du contexte sanitaire, l'Agenda du 15 février n'a pas été publié), contactez le distributeur JLM Services au 06 19 92 57 49 ou jlm.services@free.fr (copie du mail au service : communication@ville-cesson-sevigne.fr).



► ÉDITO



© Jérôme Parmentier

Une mobilisation à toute épreuve

Présentation du projet d'aménagement à la Monniais

DOSSIER

8

► SOMMAIRE

Actus	4
Questionnaire	17
Expressions politiques	26
Conseil municipal	28
Développement durable	29
Initiatives	31
Culture	32
Vie associative	35

Depuis le début de la crise sanitaire, en mars dernier, la Ville de Cesson-Sévigné se mobilise pour faire face à cette situation exceptionnelle. Les élus et les agents mettent en œuvre le plan de continuité de l'action publique, chaque jour.

Nous avons multiplié les initiatives et rassemblé de nombreuses ressources pour aider la population à se protéger ou maintenir l'activité commerciale ; nous avons accompagné ceux qui ont en le plus besoin et nous avons développé de nouvelles solidarités. De cette crise inédite, notre ville, et nous tous ensemble, sortiront très certainement transformés. L'entraide, la proximité et la relance économique, je l'espère, seront le cœur de nos préoccupations.

Nous mettons en place des outils de gestion qui permettront de mieux piloter encore les finances communales, sans oublier celles et ceux que la crise va fortement toucher. Pour ce faire, nous avons décidé de budgéter une augmentation de + 50 % des aides sociales du CCAS pour 2021. Nous annoncerons prochainement des mesures en faveur des étudiants.

Au moment où est écrit ce numéro du CIM, nous avons dû prendre la décision, avec l'ARS et la Préfecture, de fermer la Maison de l'enfance le 10 février et pour sept jours.

Ce qui renforce encore notre appel à la prudence et à respecter les gestes barrières.

L'écoute et la concertation resteront les fondements de ma manière d'agir

et de concevoir l'exercice de mon mandat de Maire. Ce souci de proximité, illustré par les mécanismes de la démocratie participative sont en élaboration pour qu'au premier jour de l'après Covid nous puissions enclencher celle-ci. De nouveaux référents de quartiers se sont portés volontaires. Des outils informatiques sont mis en place et le ou la future collaborateur de cabinet du Maire sera entre autre en charge d'animer avec Jeanne Féret, adjointe chargée de la vie citoyenne et de la communication, cette participation citoyenne.

À partir de janvier 2022, c'est une enveloppe de 100 000 € par an qui sera mobilisée pour le budget participatif.

Malgré ce contexte et des recettes à la baisse, notre majorité respectera une de nos promesses fortes, c'est-à-dire de ne pas augmenter les taux d'impôts communaux encore en 2021.

Conscient de l'intérêt général et fort du projet que vous avez retenu pour Cesson-Sévigné il y a 9 mois, nous poursuivons l'aménagement de notre ville, par exemple avec le projet du manoir de la Monniais qui est détaillé dans le dossier de ce mois.

Bien entendu, tout comme vous, je regrette que nos associations, que notre saison culturelle et nos rendez-vous habituels et si sympathiques cérémonies ne puissent se réunir ou avoir lieu mais la santé de toutes et tous reste la première de nos priorités.

Votre Maire
Jean-Pierre Savignac



Directeur de la publication : Jean-Pierre Savignac
Élue référente : Jeanne Féret, adjointe à la vie citoyenne et à la communication

Rédaction : Nathalie Coldefy et Florence Thierry.
communication@ville-cesson-sevigne.fr
Tél. : 02 99 83 52 00.

Création maquette : Studio Bigot

Impression : Bemo Graphic

Distribution : JLM Services

Tél. : 06 19 92 57 49 - jlm.services@free.fr

Couverture : manoir de la Monniais

© Ville de Cesson-Sévigné

• Parution bi-mensuelle.

• Tirage : 10 200 exemplaires

Dépôt légal : à parution

Le journal municipal est imprimé sur un papier certifié, issu de forêts gérées durablement.

REMISE DES DOCUMENTS par mail à :
communication@ville-cesson-sevigne.fr

Cesson-Sévigné Informations-Magazine
du 1^{er} avril 2021 :
dernier délai, **jeudi 4 mars**, avant 12h.

Agenda du 15 avril 2021 :
dernier délai, **lundi 22 mars**, avant 12h.

ACTION EMPLOI CESSON

Accueil physique uniquement sur rendez-vous pris par mail
pae.aec.cessonsevigne@gmail.com ou
 par téléphone au 02 99 83 25 96.

CLIC ALLIAGES

Afin de garantir un accueil dans de bonnes conditions, l'accueil physique se fait désormais uniquement sur RDV. L'accueil téléphonique reste accessible aux horaires habituels du CLIC.

Tél. : 02 99 77 35 13

Mail : accueil@clic-alliages.fr

RAM (relais assistants maternels)

Permanence téléphonique au
 02 99 83 52 00 (serveur vocal prononcez "relais assistants maternels")
 Un rendez-vous téléphonique sera programmé.

CIDFF (centre d'information sur le droit des femmes et des familles)

Jeudi 1^{er} avril de 9h à 12h

Prendre rendez-vous auprès du service d'Action Sociale et des Solidarités au 02 99 83 52 00

Couples et familles (conseil conjugal et familial)

Lundi 15 mars, de 15h à 18h

Sur rendez-vous au 06 02 50 69 39

URBANISME

Permis de construire accordés du 01/01/2021 au 01/02/2021

- ▶ 10, rue de Calendrou : construction d'une maison individuelle ;
- ▶ 45, le Bois de Laval : extension d'une maison individuelle et création d'une annexe ;
- ▶ 21, rue des Roses : démolition et reconstruction d'une maison individuelle ;
- ▶ 11, allée des Hirondelles : extension d'une maison individuelle et modification de toiture ;
- ▶ 8, rue du Hellier : construction d'une maison individuelle avec garage ;
- ▶ 9, Moucon : extension d'une maison individuelle, isolation thermique par l'extérieur et création de terrasses ;
- ▶ avenue des Champs Blancs, Zac des Pierrins - îlot D1 lot P : construction d'un immeuble de bureaux et d'un

centre de formation ;

- ▶ 11, allée des Korrigans : modifications non substantielles de l'aspect extérieur ;
- ▶ 2, rue du Placis Vert : modifications non substantielles de l'aspect extérieur, des réseaux, de l'emprise au sol, des aménagements extérieurs, des gabarits des logements ;
- ▶ 2, rue du Placis Vert : modifications non substantielles des aménagements extérieurs et modifications des façades Ouest, Nord et Sud-Est ;
- ▶ 2 B, allée de la Vieille Hublais : modifications non substantielles des clôtures, ajout d'une piscine et d'un abri de jardin ;
- ▶ 2, rue des Buttes : transfert d'une autorisation de construire.

Lotissement

- ▶ 27, avenue des Peupliers : division en vue de construire.

COVID 19 : UN NUMÉRO UNIQUE POUR SE FAIRE VACCINER EN ILLE-ET-VILAINE

La préfecture d'Ille-et-Vilaine, en lien avec l'Agence régionale de santé (ARS) Bretagne a mis en place un numéro unique pour prendre rendez-vous ou s'inscrire sur liste d'attente pour se faire vacciner contre le Covid 19. 08 05 69 08 21. Ce numéro vert (appels

gratuits) fonctionne du lundi au vendredi, de 9h à 17h. Il remplace tous les numéros de téléphone des centres de vaccination du département.

Les centres (connus à l'heure où le Cim est imprimé) :

- ▶ Centre de vaccination au Liberté, 1 esplanade Charles de Gaulle, Rennes ;
- ▶ Locaux SOS médecin, 106 rue Eugène Pottier à Rennes (quartier Cleunay) ;
- ▶ CHU Rennes - Hôpital Sud, 16 boulevard de Bulgarie à Rennes ;
- ▶ CHU Rennes - site Pontchaillou, 2, rue Henri le Guilloux à Rennes ;
- ▶ EMC2, 1 avenue Alphasis, Saint-Grégoire.

Attention aux arnaques !

Certains se font passer pour des personnes qui vous aident à vous inscrire à votre domicile.

L'inscription se fait uniquement par téléphone ou via www.doctolib.fr



Vaccination à l'Ehpad Beausoleil, jeudi 21 janvier.

📍 LE POINT SUR LES TRAVAUX



L'état des vieux ponts nécessite des travaux de rénovation

Rénovation des vieux ponts

La rénovation des vieux ponts a débuté le lundi 15 février et va se poursuivre pendant le mois de mars par les services de Rennes Métropole. Les travaux consistent à reprendre des maçonneries, refaire le revêtement anticorrosion de la structure métallique et remplacer des éléments métalliques détériorés. La durée des travaux est estimée entre 6 et 8 semaines, le montant des travaux est de 140 000 € TTC. Une déviation (piéton et voiture) est mise en place pour faire face à la fermeture de la rue des vieux ponts.

Nouvelles passerelles

Deux nouvelles passerelles ont été installées le mardi 19 janvier parc de Champagné, les anciennes étaient

en trop mauvais état.

La fibre optique

Des travaux de génie civil pour le déploiement de la fibre optique sont actuellement en cours.

Ces travaux ont pour but d'interconnecter les équipements publics communaux ainsi que les caméras de vidéoprotection de la commune dans un souci d'améliorer les connexions qui pose parfois quelques soucis du fait des limites du hertzien actuellement mis en place.

Clôture du stade

Une nouvelle clôture a été mise en place autour du stade de football de Dézerseul, près du golf, l'ancienne étant cassée ou abîmée par endroit.



Pose de la 2^e passerelle parc de Champagné, le mardi 19 janvier.

📍 ÉTAT CIVIL

du 29/12/2020 au 1^{er}/02/2021

Naissances

- Tom GUICHAOUA (rectificatif)
- Anna RIAUX
- Marla MAVINGA
- Anouk GESTIN
- Gabriel AUGÉARD
- Solal PELCAT PARÉ
- Soen LE BACQUER
- Capucine ENGEL
- Raphaël HAMEL

Mariage

- Luandino JEAN-ELIE et Maribel FELICES JIMENEZ

Décès

- Renée AUGRAS, veuve REUX, 100 ans
- Daduna CHUTLASHVILI, 46 ans
- Georges FLANET, 77 ans
- André GÉRARD, 82 ans
- Paul JULLIEN, 87 ans
- Noëlla LE PALUD, veuve LE CLAINCHE, 89 ans
- Louis MONTAGNON, 68 ans
- Alain JAMEAU, 56 ans
- Claire LE NORMAND, veuve LE QUILLIEC, 84 ans
- Michel LOURY, 71 ans
- Anne MABIN, épouse GUYADER, 81 ans
- Lucien JAYLE, 87 ans
- Gisèle POULARD, veuve MELLET, 93 ans
- Andrée MAUPILÉ, 77 ans
- Michelle HUGUET, veuve MILLET, 88 ans
- Marcel MAHÉ, 72 ans
- Thierry LE FOLL, 58 ans
- Henri MÉREL, 93 ans
- Loïc GLIN, 64 ans
- Béatrix LEBRUN, veuve GAUTIER, 96 ans



➤ ORGANISATION DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES : DES AGENTS DE LA VILLE EN RENFORT

La crise sanitaire sans précédent qui sévit depuis mars 2020 impacte les services municipaux. Les annonces gouvernementales successives nous obligent à nous adapter rapidement et régulièrement. À chaque évolution du protocole, **la Municipalité a répondu présente** et a maintenu les services périscolaires afin d'impacter le moins possible les familles. « *Cette continuité de service n'a pu se réaliser que grâce à l'investissement sans faille du personnel de la Ville (service des affaires scolaires, RH, agents sur le terrain) et nous les en remercions.* » souligne Béatrice Legault, adjointe

chargée de la famille. Les annonces du 1^{er} ministre Jean Castex le 14 janvier indiquant que les écoles restaient ouvertes, mais que le protocole sanitaire à la cantine était renforcé a obligé, de nouveau, les services de la Ville à réadapter leur organisation. À l'heure où nous écrivons, le protocole en vigueur impose de ne pas brasser les groupes classes durant le repas, aussi, le service de restauration a été revu en conséquence afin de pouvoir continuer à proposer **un repas chaud à tous les élèves** :

► Les maternelles mangent en plusieurs services au lieu d'être en si-

multané dans la salle de restaurant ;
► Les élémentaires déjeunent pour une partie dans le restaurant scolaire et pour l'autre dans leur salle de classe.

Cette organisation nécessite **des moyens humains supplémentaires** pour qu'il y ait des adultes affectés par classe sans brassage entre les groupes mais aussi des agents pour nettoyer et désinfecter les salles de classe transformées en salles de restauration.

Pour ce faire, la Municipalité a redéployé des agents communaux issus d'autres services partiellement ou totalement fermés au public actuellement (agents de la piscine, éducateurs sportifs, régisseurs salle de spectacle, personnel de la médiathèque, administration du Pont des Arts, service jeunesse, ALSH maternel et élémentaire).

Au final ce sont 10 postes chaque jour qui sont occupés par une vingtaine d'agents en alternance, ce qui permet de garantir le respect du protocole sanitaire durant la majorité des temps.

La municipalité remercie également le corps enseignant qui est très investi dans le respect de ce protocole et qui collabore étroitement avec les





services de la Ville.

En parallèle, la Municipalité sollicite les familles pour être actrices dans cette lutte contre la pandémie en n'utilisant les services d'accueils qu'en ultime recours afin d'éviter des effectifs trop importants propices au développement de la COVID.

Témoignages d'agents.

Manon est maître-nageuse à la piscine depuis septembre. « En raison des conditions sanitaires, je n'ai pas pu beaucoup travailler à la piscine. Avant de venir en renfort dans les écoles, j'ai été renfort à la crèche Comptines et Compagnie, explique-elle. On se sent utile par rapport aux enfants. Et on garde le lien car certains vont habi-

tuellement à la piscine et nous reconnaissent. »

Pour Morgane, agent permanent à l'école Beausoleil, « c'est un plus d'avoir du renfort : cela nous apporte une grande aide. »

Après le repas pris dans la classe, place au nettoyage ! « Nous désinfectons tous les midis : 6 classes en élémentaire et 3 classes en maternelle : cela demande une bonne organisation » explique Laëtitia, aidée de Falakiko.

Dans la cour, Quentin, maître-nageur surveille les enfants. « Je me rends compte du travail quotidien des Atsem » souligne-il, admiratif. Quentin intervient sur le temps du midi et le soir à la garderie.



INSCRIPTIONS ET PORTES OUVERTES

Inscriptions scolaires

Les inscriptions scolaires pour les écoles Bourgchevreuil et Beausoleil pour la rentrée 2021 seront ouvertes **du 9 mars au 15 mai** à l'Espace Citoyen. Le dossier unique d'inscription est accessible via le lien suivant : <https://cesson-sevigne.portail-familles.net>

Lycée Sévigné

Les portes ouvertes du lycée Sévigné prévues samedi 13 mars sont annulées. Une présentation virtuelle via le site internet de l'établissement sera proposée aux familles. www.lycee-sevigne-cesson.ac-rennes.fr

Collège de la Hublais

Compte tenu des conditions sanitaires actuelles, la journée portes ouvertes du samedi 13 mars est annulée. Cependant, les inscriptions sont d'ores et déjà ouvertes : contactez l'établissement au 02 21 00 01 50. Site internet : <https://college.lahublais@apprentis-auteuil.org> Prochaines portes ouvertes samedi 12 juin (sous réserve de l'évolution de la situation). Établissement privé de l'Enseignement catholique sous contrat avec l'Éducation nationale, le collège propose, de la 6^e à la 3^e générale, un accompagnement personnalisé basé sur le socle commun des compétences et des connaissances de l'Éducation nationale avec des solutions alliant approche éducative et scolarité : classes à effectifs réduits, emplois du temps adaptés, ateliers éducatifs, sportifs, artistiques, scientifiques et accompagnement en coéducation éducateur/professeur. Sont accueillis en priorité des élèves rencontrant des difficultés scolaires, familiales ou comportementales : troubles de l'apprentissage (dyslexie, dyscalculie...), démotivation, phobie scolaire, absentéisme ou décrochage scolaire.

Présentation du projet d'aménagement à la Monniais

Le projet d'aménagement d'un parc d'habitat au lieu-dit du manoir de la Monniais

Dans les années 1990, pour poursuivre le développement urbain de la commune, l'option choisie par la municipalité de l'époque a été de traverser la voie ferrée et de construire un nouveau quartier d'habitations côté Sud : la Monniais, réalisée à partir de 1999. Inscrit entre la voie ferrée et la rocade, à proximité du parc de la Monniais et l'Écopôle Sud-Est, ce lotissement d'environ 60 ha est principalement constitué d'habitat pavillonnaire.

Valorisation du patrimoine

Dans ce cadre, la Ville de Cesson-Sévigné a conduit, avec le concours de l'atelier Le Priol, une étude préalable de valorisation du Manoir de la Monniais et de ses abords. Ce projet propose l'aménagement sur le site du manoir de la Monniais en un parc d'habitat qualitatif tout en conservant le Manoir dans le respect du caractère architectural du patrimoine bâti existant. Pour ce faire, la municipalité dispose d'une réserve foncière au lieu-dit du manoir de la Monniais de 1,4 ha environ qui sera à aménager dans le cadre de l'opération en protégeant au mieux la végétation spontanée aux abords. Le projet se composera de 18 logements maximums en accession libre.

La réalisation de ces programmes immobiliers se fera autour du manoir de la Monniais et ses dépendances qui seront rénovés. L'ensemble du programme conservera et respectera le caractère architectural du site par la reprise des matériaux existants ou par des matériaux équivalents.



La procédure de concession d'aménagement

La Ville de Cesson-Sévigné a décidé, par délibération en date du 10 février 2021 de lancer la procédure de désignation d'un concessionnaire pour la réalisation du projet d'aménagement.

Les objectifs, issus de l'étude préalable de programmation

Mixité d'habitat

La Ville de Cesson-Sévigné souhaite des logements de qualité et diversifiés pour permettre à chacun de réaliser son projet de vie. L'intégration des constructions vis-à-vis du contexte bâti environnant et au sein même de la parcelle sera recherchée. Il sera attendu de l'opérateur immobilier un travail sur la maîtrise architecturale, les hauteurs, l'ensoleillement et l'orientation. Du point de vue énergétique, les programmes immobiliers devront atteindre la performance E3C1 dans le cadre du label E+C-.

Intégration et qualité du cadre de vie

Il s'agira d'assurer une intégration du programme patrimonial au tissu urbain et environnemental vis-à-vis du manoir du XVI^e siècle et de ses dépendances existantes.

Le manoir ainsi que les dépendances seront intégrés au périmètre de concession d'aménagement afin d'avoir une vision d'ensemble et une mise en valeur de ce patrimoine.

Le projet devra proposer des espaces extérieurs de qualité participant à l'animation et à la vie collective. Ces espaces devront s'inscrire dans une démarche de qualité paysagère et de gestion des eaux pluviales.

Une frange végétale sera conservée, l'objectif étant d'en enlever le moins possible. Un programme de replantation sera effectué.

À l'Ouest, des espaces extérieurs devront être réservés afin de permettre



Esquisse du projet d'aménagement autour du manoir de la Monniais.

l'aménagement d'espaces verts pour rappeler dans cette entrée de commune l'esprit « ville-jardin » de Cesson-Sévigné.

Organisation et gestion des accès et stationnements

L'accès aux programmes immobiliers et aux différents lots devra s'appuyer sur le réseau viaire existant afin de se raccrocher à la commune.

Le stationnement dédié aux logements sera inscrit dans le volume bâti, essentiellement en surface. Les lieux de stationnement seront proposés par le concessionnaire et devront répondre aux objectifs suivants :

- ▶ Répondre aux besoins réels des habitants des différents programmes ;
- ▶ Respecter les seuils minimums fixés par le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) ou proposer des modifications argumentées ;

nisme intercommunal) ou proposer des modifications argumentées ;

- ▶ Proposer un stationnement non boxé, permettant l'accueil des visiteurs et une évolutivité des usages à long terme ;
- ▶ Proposer deux places de stationnement par logement ;
- ▶ S'inscrire dans une démarche de mutualisation / optimisation des places de stationnement.

Un maillage des modes doux

Les déplacements doux seront favorisés, sécurisés et connectés au reste de la ville et notamment vers la route de Chantepie, le lotissement de la Monniais, le centre-ville et le parc de la Monniais. Le projet devra permettre la création du sentier piétonnier en bordure du périmètre d'étude

et principalement le long de la route de Chantepie.

Amélioration de l'imperméabilisation des sols

Le projet n'aura pas d'impact en termes d'imperméabilisation des sols par rapport à l'existant. Au contraire, il améliore la situation de 3 % par rapport à la surface de la parcelle. En effet, le projet n'imperméabilisera la parcelle qu'à hauteur de 14 % au lieu de 17 % aujourd'hui, soit 86 % de surfaces perméables lorsque le projet sera réalisé contre 83 % de surfaces perméables actuellement.

La programmation prévoit la création de :

- ▶ huit lots à bâtir d'environ 500 m en accession libre. Ces terrains devront comprendre à minima deux places de stationnements et pourront accueillir une maison n'excédant pas le R+1+C. L'implantation de la maison sur le terrain pourra être libre dans le respect du PLUi ;
- ▶ deux logements maximum accession libre de type 4 avec une surface de plancher d'environ 100 m² réno-



Réunion de présentation du projet de la Monniais avec les riverains, le 11 janvier, à l'Espace Citoyen.

vés dans le manoir de la Monniais (partie XVI^e siècle). Les logements posséderont un grand jardin exposé sud-ouest ainsi que des garages et places de stationnement destinés à chacun des habitants ;

▶ huit logements « maison de ville » en accession libre, à caractère architectural et patrimonial identique aux dépendances actuelles. Ces logements seront de type 3 d'une surface d'environ 70 m² possédant pour chacun des espaces extérieurs privatifs ainsi que des places de stationnement dédiées.

L'entrée du lotissement se fera par la rue des Buttes, qui fait miroir à l'accès du parc de la Monniais. Pour avoir une harmonie avec le lotissement de la Monniais, les maisons seront dotées d'un toit en pente.

Calendrier prévisionnel

- ▶ Réception des candidatures des concessionnaires : 22 mars 2021
- ▶ Choix des 3 candidats après examen des capacités et aptitudes des candidats : 22 avril 2021
- ▶ Choix du concessionnaire par le conseil municipal : 22 septembre 2021
- ▶ Travaux : à partir de décembre 2022 (32 mois)
- ▶ Fin des travaux : août 2025
- ▶ Réception : octobre 2025



Vue aérienne depuis le Sud-Ouest. (Image de synthèse).



© Jean Wagner

4 questions à

François-Éric Godefroy,
adjoint chargé de l'Urbanisme et
du Patrimoine Immobilier

Pourquoi avoir lancé ce projet ?

Depuis plusieurs années, le manoir de la Monniais et ses dépendances avaient un double usage. Le manoir abritait des logements de fonction pour des agents communaux et les dépendances servaient de locaux de stockage pour les services municipaux et des associations de la Ville. Lors du précédent mandat, la municipalité a décidé de supprimer ces logements de fonction. Quant aux différents matériels entreposés, une optimisation des locaux municipaux a démontré que nous pouvions les entreposer dans d'autres bâtiments.

Dès lors s'est posée la question de l'usage du site, celui-ci ne pouvant être déceimment laissé vide par la Ville en raison de son caractère patrimonial remarquable.

La Ville a-t-elle envisagé d'autres solutions que l'opération présentée ?

Oui. Nous avons envisagé qu'il abrite un service public. Cependant, le développement de la ville étant à ce jour orienté sur le Nord (ViaSilva) et l'Est (projet du Haut Grippé), cela ne faisait pas sens. À la suite de ces réflexions, nous avons donc envisagé de le céder pour une opération privée. Plusieurs hypothèses ont été envisagées : un centre des congrès ou encore un centre pour des événements de type mariages ou diverses cérémonies. Ces activités avaient l'inconvénient de produire des nuisances pour le voisinage direct.

La réalisation d'une opération de logements très qualitatifs nous est apparue comme le plus pertinent. Le projet proposé repose sur un projet architectural et urbain qui respecte les fondamentaux Cesson-

nais. Il s'agit de produits atypiques et uniques dans le cœur de la métropole.

Quels sont les deux avantages de l'opération proposée ?

Elle permet une valorisation du patrimoine communal en confiant sa restauration et transformation à un opérateur immobilier. Par ailleurs, elle assure une recette foncière au profit d'un budget communal soumis à un contexte très contraint sous la pression de la situation sanitaire et des besoins importants d'investissements en raison du développement de la ville.

Comment la Ville s'assurera-t-elle du respect patrimonial du site ?

La Ville dispose de deux outils pour s'assurer que le site voit son aspect patrimonial respecté. Tout d'abord, la concession passée par la Ville est contractualisée dans un cahier des charges que l'opérateur retenu s'engage à suivre. Ensuite, l'ensemble des constructions du site devra respecter un Cahier de Recommandations Architecturales et Paysagères (CRAP). Ces règles s'imposeront aux différents porteurs de projet. Elles concernent aussi bien l'aspect architectural des bâtiments, que les matériaux employés ou encore les exigences en matière de performances énergétiques. Un comité technique comprenant les services de la Ville, des élus et l'opérateur retenu, se réunira régulièrement pour suivre la bonne marche des opérations.



Réunion de présentation du projet le 11 janvier : Xavier Laplanche et Patrick Le Priol, du cabinet Le Priol ; le Maire Jean-Pierre Savignac ; François-Éric Godefroy, adjoint chargé de l'Urbanisme.



Manoir de la Monniais, 1988 (archives municipales)

Le manoir de la Monniais et le château de la Monniais : petit historique

La Monniais est composée de deux groupes d'habitations, le château et le manoir.

Le manoir, situé sur la route de Chantepie, est le plus ancien : les origines remontent au 15^e siècle, selon l'inventaire du patrimoine de Bretagne.

Le manoir est mentionné en 1458 et appartient à cette date aux Pocé qui l'ont vraisemblablement fait construire. Cette noble demeure remaniée par la suite est en bon état de conservation. Elle a été transformée dans ses ouvertures et dans sa distribution au 17^e siècle, mais demeure néanmoins un témoin significatif des manoirs bretons.

Les documents indiquent le terme de « maison de maître » pour le château car elle était l'habitation des propriétaires et par opposition au vieux manoir qui servait de domicile au

fermier du domaine.

Vers 1860 sur ce qui était appelé alors le Tertre de la Mau-niays, Armel Malraison, banquier Rennais fit construire un château moderne sur les hauteurs de la Monniais par un architecte Anglais Tom Rith.

François-Marie-Bertrand Gardin vicomte du Boisdulier acheta le domaine, le 5 juin 1884. Son fils Gérard hérita et revendit à son cousin Alain Gardin comte du Boidulier, maire de Cesson-Sévigné, qui l'habita jusqu'à sa mort en 1935.

La composition du parc planté de séquoias et d'espèces rares



La cheminée, manoir de la Monniais, 1987



Un des arbres remarquables du parc de la Monniais



Carte postale du château de la Monniais. Collection musée de Bretagne

est attribuable aux frères Bulher qui ont dessiné de nombreux jardins à Rennes dont le Thabor et le parc Oberthur. Cet ensemble revint à sa fille Marguerite, comtesse du Bot, elle le revendit le 16 septembre 1986 à la Ville de Cesson-Sévigné.

La propriété comprend alors : la maison de maître, une habitation pour jardinier, une loge de gardien, les potagers, la serre, le jardin anglais, les terres attenantes dépendant de la métairie de la Monniais, la métairie du Tertre ou de Pince-Poche, la carrière de Pince-Poche.

Le premier étage du château est aménagé depuis en logements sociaux. Les grands et petit salons ont été ouverts lors de diverses réceptions organisées par la Ville. Le manoir a été réhabilité en logements.

Premiers aménagements autour de la Monniais

Le périmètre nécessite de gros aménagements. Il faut

deux ans, entre 1990 et 1992, pour réaliser, en lien avec la SNCF, les premières infrastructures lourdes du secteur Bray-Monniais. Le passage à niveau de la route de Chantepie, jugé dangereux, est supprimé. La halte ferroviaire est aménagée, ainsi que le passage souterrain piétons cycles. Un pont-rail est construit après le percement de la rue de la Fontaine. Par ailleurs, la rue de Bray est étendue jusqu'à Chantepie. La Ville aménage le quartier d'activités de Bray sur huit hectares.

Les contours du futur quartier se dessinent, après que la Ville a acquis l'ensemble des terrains du secteur de la Monniais, sans oublier les 18 ha du parc du Bois de la Justice. De 1992 à 1997, de gros travaux sont encore menés. L'État réalise l'échangeur autoroutier de la Ménouriais tandis que le conseil général mène à bien le boulevard des Alliés.

Deux lotissements voient le jour: le Tertre et la Monniais.



Le château de la Monniais en 2006, avant les travaux. Archives municipales



Travaux au château de la Monniais en 2006 Archives municipales



📍 ZAC DU CHÊNE MORAND : L'ENGAGEMENT DES TRAVAUX PRÉVU COURANT MARS

L'opération consiste en la réalisation d'une ZAC de 23 hectares à vocation de zone d'activités offrant une surface cessible de terrain d'environ 14 hectares. La ZAC a été créée en février 2016 par Rennes Métropole.

Le site du Chêne Morand est considéré comme un secteur prioritaire pour l'implantation d'activités économiques compte tenu, d'une part de sa proximité avec l'Écopôle Sud-Est et d'autre part de son excellente accessibilité par l'échangeur « porte de Beau lieu » et par la rue du Bignon.

Il permettra de répondre à une forte demande sur le territoire métropolitain, en particulier dans le Sud-Est de la Métropole, en foncier d'activités pour des PME/PMI.

Les travaux

L'engagement des travaux est prévu courant mars 2021, pour une durée d'environ 2 ans.

La quasi-totalité des terrains est aujourd'hui optionnée par des entreprises variées qui maintiennent leur engagement malgré la crise actuelle, dans des secteurs variés (impression numérique, commerce de gros, formation professionnelle, menuiserie, miroiterie, conception de machines industrielles, entreprises de services

aux entreprises ou aux particuliers...). Le dépôt des premiers permis est prévu au printemps 2021, avec un démarrage des travaux des entreprises à l'automne 2021.

Ce site permettra l'accueil de nouvelles entreprises et la relocalisation d'activités liées prioritairement aux secteurs suivants :

- ▶ Des activités artisanales, semi-industrielles et du commerce de gros, en cœur de ZAC sur une quinzaine de parcelles allant de 2 000 à 10 000 m²,
- ▶ Des concessions automobiles, en bordure du Boulevard des Alliés, sur des parcelles allant de 5 000 à 27 000 m², le foncier pouvant être découpé et / ou adapté en vue de mutualisation d'usages,
- ▶ Des activités de services dans une moindre mesure, au sein des 6 Fermes Urbaines, bâtiments d'environ 350 m² SDP, qui seront installées dans le parc entourant le Hameau.

S'agissant de la dernière extension possible de l'Écopôle Sud-Est, le projet porté par Rennes Métropole est l'occasion d'organiser l'aménagement de cette ultime extension afin de donner une cohérence au parc d'activités dans son ensemble, en lui offrant une

vitrine depuis l'Est, en améliorant le maillage de ses voies, en proposant une offre de services complémentaires et en organisant sa transition avec le hameau du Chêne Morand en vue de le préserver.

Les études de réalisation ont abouti à la décision d'imprimer au projet une valeur d'exemplarité en prescrivant l'installation systématique de centrales photovoltaïques sur les toitures des futurs bâtiments de la ZAC. Les futurs acquéreurs valoriseront ainsi leur patrimoine au-delà de leur activité par une production locale d'énergie renouvelable.

Territoires Publics a traduit cette prescription photovoltaïque dans le cahier des charges de cession des lots de la ZAC. Les acquéreurs seront donc engagés contractuellement à réaliser ces installations, avec des contraintes en termes de taille d'installation et de production, portés à 70 % de leur toiture couverte en dispositif solaire. Territoires Publics a systématiquement informé les acquéreurs rencontrés de la volonté politique d'implanter des panneaux photovoltaïques en toiture des bâtiments. Cette décision a reçu dans l'ensemble un accueil favorable des futurs acquéreurs. Une solution d'accompagnement leur a été proposée. Pour cela, Territoires Publics s'est associé à la SEM départementale Energ'IV, dont l'objet est de développer les énergies renouvelables sur le territoire de l'Ille-et-Vilaine, et à Armorgreen, opérateur privé spécialiste du photovoltaïque, désigné à la suite d'un appel à candidature lancé en 2018.

« Le parc nourricier », pièce majeure de l'aménagement

La conception globale des espaces publics est étroitement liée à la trame paysagère et viaire de la ZAC qui intègre et recrée les haies bocagères caractéristiques du site et permet de recueillir les eaux pluviales dans des

nouvelles plantées. L'idée est de conserver une lecture champêtre des espaces de la ZAC. Les voies seront accompagnées de haies bocagères variées de moyennes et petites hauteurs, afin de compter au moins 3 strates (herbacée, arbustive, arborée). L'intérêt pour la biodiversité est multiple (corridor écologique, garde-manger, abri, zone de nidification pour les oiseaux...).

Une des spécificités de l'opération repose sur son projet paysager, qui prendra toute son ampleur dans le traitement des franges paysagères et du parc qui entourent le hameau du Chêne Morand : trouvant son origine dans la volonté de préserver le hameau en assurant une transition entre le parc d'activités, à la demande des habitants, le projet s'est nourri des échanges avec les riverains, et le « parc nourricier » est devenu une pièce majeure de l'aménagement de la ZAC Chêne Morand. Ce parc de 2,4 hectares offrira une transition entre les activités aux abords des constructions existantes en proposant des parcours piétons et cycles, mais aussi des espaces de détente, des petits terrains de sport, des jardins, des jeux de type parcours de santé, etc.

La ZAC en chiffres

- ▶ Le périmètre de ZAC couvre une superficie de 23 ha
- ▶ La surface cessible dégagée par l'opération est d'environ 14 ha, répartis sur une vingtaine de parcelles proposant des surfaces variées allant de 2500 à 25 000m²
- ▶ Programme des constructions est de 95 000 m² de surface plancher
- ▶ Bilan global de l'opération d'aménagement : environ 13,2 millions d'euros
- ▶ Montant des travaux d'aménagement : environ 8,4 millions d'euros
- ▶ Surface prévue en photovoltaïque : environ 30 000 m² pour l'alimentation électrique de 1500 logements.



© Monsieur Media

Son aménagement, qui est prévu dès le début des travaux de la ZAC pour répondre à la demande des riverains, repose sur le développement de trois secteurs aux ambiances et usages différents :

Le Verger

Le site compte de nombreux arbres fruitiers existants (pommiers, cerisiers, noisetiers...) qui seront préservés et intégrés au parc, afin de valoriser ce patrimoine végétal. Cette thématique sera développée par la plantation de plantes comestibles, d'arbustes et d'arbres fruitiers. La cueillette par les promeneurs et usagers du site, espace ouvert à tous, habitants comme salariés du secteur, sera libre et encouragée par l'installation de panneaux didactiques expliquant les plantes. La plantation d'arbres fruitiers répond au souhait de favoriser la biodiversité, et notamment la présence d'insectes pollinisateurs, faisant écho aux actions d'Activ'Est, association des entreprises de l'Écopole Sud-Est qui développe l'implantation de ruches sur l'Écopole et son entretien pourra être de type pastoral dans le verger

Les espaces de détente et de loisirs

Cette zone, située le long de l'allée du Chêne Morand et des fermes urbaines, sera dédiée à la détente et aux loisirs principalement pour le temps du midi, favorisant la convivialité. La cueillette

des châtaignes, noisettes, ou autres baies y sera également encouragée. Elle sera constituée de prairies fleuries, pouvant être gérées en éco-pâturage. Les prairies fleuries sont appréciées par les insectes pollinisateurs, où ils trouvent du pollen et du nectar. Des gabions avec remplissages bois seront installés sur tout le secteur afin d'offrir des abris pour la petite faune. De même, les bassins de rétention seront plantés et participeront au développement de la biodiversité sur le site.

Les espaces « sauvages » : bassins, merlons, réservoirs de biodiversité (gestion pastorale)

Cette troisième zone sera plus densément plantée et son traitement sera plus « sauvage ». Cette zone bordant le hameau existant du Chêne Morand sera constituée de merlons plantés, créant des écrans visuels et acoustiques afin d'isoler le hameau et ses habitants du reste du Parc d'Activités. Cette zone constituera un réservoir de biodiversité, avec la mise en place de merlons plantés, bassins, prairies fleuries... Une gestion en éco-pâturage y sera proposée, afin de limiter l'intervention humaine dans son entretien... Des nichoirs seront installés dans les arbres et les haies bocagères variées (chênes, châtaigniers...), afin de favoriser la présence des oiseaux et des batraciens dans les bassins

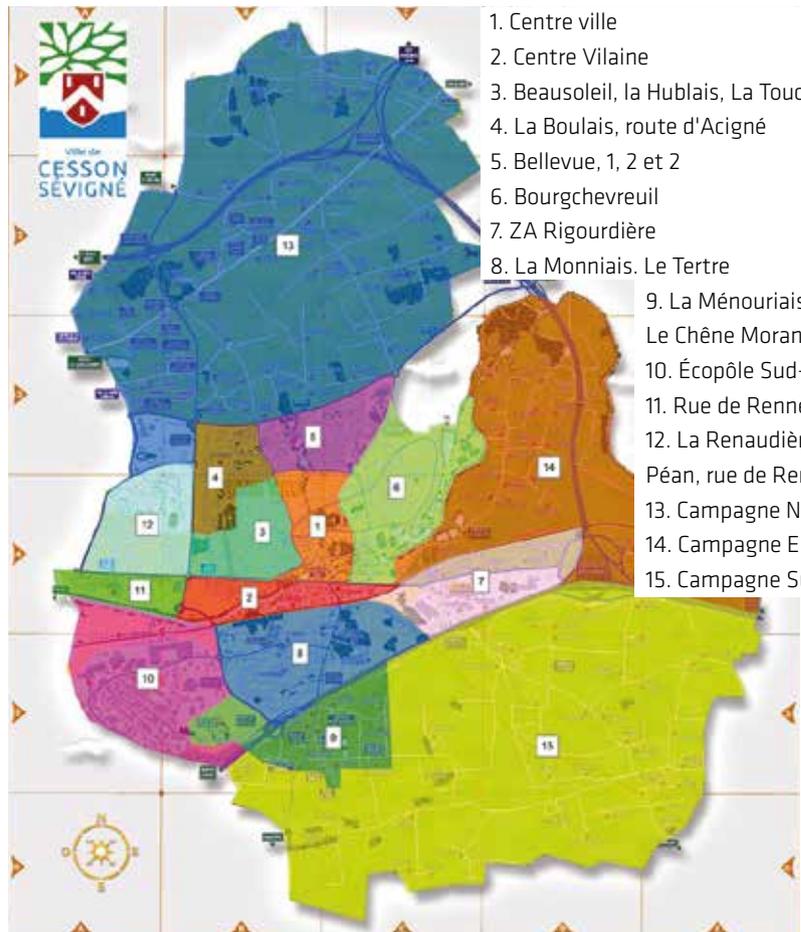
➔ APPEL À LA MOBILISATION CITOYENNE

En premier lieu, nous souhaitons, Mme Jeanne Féret, adjointe à la vie citoyenne et M. Christophe Moores, adjoint à la sécurité, remercier celles et ceux qui se sont d'ores et déjà engagés en tant que Référent de quartier et/ou Voisin Citoyen.

Vous nous avez partagé votre intérêt d'agir ensemble pour notre commune au plus près de chaque habitant. Nous avons déjà échangé sur la dynamique nécessaire pour que cela perdure dans le temps. Nous avons, en outre, noté votre intérêt pour la formation de binôme voire trinôme dans chacun des quartiers à l'instar de ce qui se fait déjà dans le quartier de la Monniais pour mieux se connaître entre référents, voisins citoyens et élus. C'est pourquoi nous continuons la mobilisation citoyenne.

Être référent/référente de quartier, c'est créer ce lien entre la municipalité et les habitants : faire remonter les problématiques des habitants, les idées et animer des actions dans son quartier. Cette démarche nous la co-construirons ensemble avec le temps dont vous disposerez.

Être voisin citoyen, c'est être en lien avec les Forces de sécurité notamment la police municipale. Ce réseau social entre voisins est un outil d'alertes qui permet de lutter contre les cambriolages via des notifications ou sms d'informations d'importance, tels que comportement suspect, tentative de cambriolage..., envoyés par la police municipale. Il vous suffit, pour en bénéficier, et rendre ainsi la



1. Centre ville
2. Centre Vilaine
3. Beausoleil, la Hublais, La Touche Ablin
4. La Boulais, route d'Acigné
5. Bellevue, 1, 2 et 2
6. Bourgchevreuil
7. ZA Rigourdière
8. La Monniais. Le Tertre
9. La Ménouriais, Le Chêne Morand
10. Écopôle Sud-Est
11. Rue de Rennes Sud
12. La Renaudière, Champs Péan, rue de Rennes Nord
13. Campagne Nord/ ViaSilva
14. Campagne Est, La Valette
15. Campagne Sud

communauté plus forte, de vous inscrire auprès de la police municipale, en communiquant votre nom, prénom, adresse, mail, numéro de téléphone pour recevoir les sms. Aussi, quand vous aurez transmis l'alerte à

la police municipale, cette alerte sera reçue par sms et mail par l'ensemble de vos voisins.

Bien sûr, vous pouvez être les deux : Référent de Quartier et Voisin citoyen.



© Freepik.com

Contacts

jeanne.feret@ville-cesson-sevigne.fr
christophe.moore@ville-cesson-sevigne.fr
police.municipale@ville-cesson-sevigne.fr

Nom :

Prénom :

Adresse :

- je souhaite être Référent de Quartier
- je souhaite être Voisin Citoyen

Questionnaire sur la qualité de l'air intérieur

La pollution de l'air intérieur s'impose aujourd'hui comme une préoccupation majeure pour les populations et les pouvoirs publics, principalement pour des raisons de santé.

Nous passons plus de 80 % de notre temps dans des lieux fermés où la qualité de l'air est variable. Avec le confinement, ce temps passé en espaces fermés a pris une part importante et appelle notre vigilance.

Compte tenu des enjeux sanitaires

et économiques liés à la qualité de l'air intérieur, il est important de mettre en œuvre des actions pour améliorer la situation dans les logements et dans les établissements accueillant le public. Cette situation nous interroge sur nos pratiques (ventilation, aération, produits ménagers, bricolage, usage de dispositifs pour assainir l'air, etc).

Nous avons élaboré un questionnaire anonyme pour vous permettre de vous poser des questions sur la

qualité de l'air et sur vos pratiques, d'exprimer vos opinions et préoccupations ainsi que vos attentes en termes d'actions en faveur d'une meilleure qualité de l'air. Ce sondage nous permettra d'adapter nos actions de sensibilisation, de communication et de mesures.

Vous avez la possibilité de le remplir en ligne sur le site internet de la Ville, www.ville-cesson-sevigne.fr ou de le renseigner par écrit et de le déposer à la mairie.

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE : 30 MARS 2021

Logement

J'habite en maison individuelle

Oui Non

Dans mon foyer, il y a une population sensible (nourrison, femme enceinte, asthmatique, personne de plus de 65 ans, personne cardiaque et insuffisant respiratoire)

Oui Non

Mon logement a été construit avant le 1^{er} juillet 1997

Oui Non

Mon logement est neuf

Oui Non

J'ai fait des travaux de décoration (peinture, sols) au cours des 5 derniers mois

Oui Non

J'habite à proximité d'une route à forte circulation

Oui Non

J'habite dans une zone agricole

Oui Non

Mon garage communique directement avec mon logement

Oui Non

Aération

J'aère mon logement tous les jours pendant au moins 20 minutes

Oui Non

Les entrées et sorties d'air de mon logement sont obstruées

Oui Non

Les bouches d'aération de mon logement sont nettoyées de temps en temps

Oui Non

Lorsque je cuis des aliments, j'ouvre la fenêtre

Oui Non

Lorsque je cuis des aliments, je mets en marche la hotte

Oui Non

J'aère lorsque je bricole chez moi

Oui Non

J'aère lorsque je passe l'aspirateur chez moi

Oui Non

Chauffage

J'utilise une cheminée à foyer ouvert pour chauffer mon logement

Oui Non

J'utilise un appareil de chauffage à combustion au Fioul ou au Gaz

Oui Non

J'utilise un groupe électrogène dans mon logement ou dans mon garage

Oui Non

Humidité

J'ai des traces d'humidité dans mon logement

Oui Non

J'ai des infiltrations d'eau dans mon logement

Oui Non

J'aère ma salle de bain après une douche

Oui Non

Produits :

J'utilise des produits d'entretien écologiques

Oui Non

Mes produits d'entretien sont stockés dans un local aéré

Oui Non

Mes produits d'entretien sont stockés loin des sources de chaleur

Oui Non

Quand je fais le ménage, il m'arrive de mélanger plusieurs produits d'entretien

Oui Non

Quand je fais le ménage, j'aère le logement

Oui Non

J'utilise des produits cosmétiques naturels

Oui Non

J'aère lorsque j'utilise des produits cosmétiques

Oui Non

J'utilise des produits de décoration (peinture, moquette, parquet...) à faible niveau d'émission de polluants

Oui Non

Je fais des activités qui nécessitent l'utilisation des solvants ou de la colle

Oui Non

Pour éliminer les insectes indésirables, j'utilise des bombes insecticides ou des diffuseurs anti-moustiques

Oui Non

Ambiance

Il m'arrive de faire brûler de l'encens dans mon logement

Oui Non

Il m'arrive d'utiliser des désodorisants dans mon logement

Oui Non

Je fume (ou quelqu'un de mon foyer) fume à l'intérieur de mon logement

Oui Non

J'ai un animal domestique dans mon logement

Oui Non

J'ai des plantes dans mon logement

Oui Non

Je suis allergique aux acariens

Oui Non

Attentes

Je souhaite :

être accompagné et sensibilisé aux bons gestes pour améliorer la qualité de l'air dans mon logement

être accompagné pour connaître l'étiquetage des produits

être sensibilisé à la qualité de l'air en assistant à des conférences grand public et des échanges

mesurer des polluants dans mon logement

autres, précisez

Vos propositions

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Toutes vos questions trouvent des réponses

Adressez vos questions au Maire

✉ par courrier : Hôtel de Ville 1, esplanade de l'Hôtel de Ville 35510 Cesson-Sévigné
@ ou par mail : monsieurlemaire@ville-cesson-sevigne.fr

Expéditeur

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Monsieur le Maire,

🏆 QUENTIN DENIS CLASSÉ 1^{ER} AU CONCOURS DES APPRENTIS BOUCHERS



Quentin Denis a obtenu la 1^{ère} place au concours départemental des apprentis bouchers, sur une sélection de 50 apprentis. Le Cessonnois, qui a effectué toute sa scolarité dans la commune, de l'école maternelle Notre-Dame, au collège Bourgchevreuil puis au lycée Sévigné, s'est d'abord dirigé

vers une formation scientifique. Attiré par le métier de boucher depuis tout petit, il a changé de voie et s'est réorienté vers un CAP boucherie. Il effectue son stage de 2^e année chez Christian House, maître boucher, qui exerce dans sa boutique les Délices du Palais au centre commercial

Bourgchevreuil. « *Le fait d'avoir fait des études scientifiques me permet actuellement d'approfondir mes cours en CAP.* » Le sujet du concours des apprentis bouchers ? Désosser une cuisse de bœuf, une épaule d'agneau et des côtes de porc, le tout en 4 heures maximum. S'il a appris des techniques à la boucherie, il a pu compter sur son maître de stage pour lui apprendre les techniques spécifiques au concours. « *Nous l'avons épaulé, chronomètre en main* » précise Christian House. « *Une aide précieuse : j'ai terminé le sujet en 4 heures pile !* » raconte Quentin Denis, épaulé dans son travail.

Prochain objectif ? Le concours régional, puis national.

Et à plus long terme, Quentin se voit bien ouvrir une boucherie à Cesson-Sévigné, dans le secteur de ViaSilva.

📍 SEMAINE OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE



la rencontre des jeunes collégiens et lycéens du Pôle France & Espoir de canoë-kayak de Cesson-Sévigné. Lors de cette visite, un point d'étape sur les projets en cours a été réalisé. « *Le bassin du stade d'eaux-vives va être agrandi de 100 mètres, ce qui le rendra au niveau d'un centre de préparation aux Jeux Olympiques. L'ambition, c'est Paris 2024* » a souligné le Maire Jean-Pierre Savignac. L'internat sportif qui est en cours de construction au lycée Sévigné sera

Visite d'Emmanuel Ethis, recteur d'académie

Dans le cadre de la semaine Olympique et Paralympique organisée du 1^{er} au 6 février 2021, Emmanuel Ethis Recteur de la région académique Bretagne et de l'Académie de Rennes, Pierre Pouliquen Vice-Président du Conseil Régional Bretagne sport et jeunesse, Jean-Pierre Savignac, Maire de Cesson-Sévigné, Madame Le-grand, la proviseure du lycée Sévigné et Monsieur Tabarnoust, principal du collège Bourgchevreuil sont venus à





Claudine Leroux, entraîneur national en kayak était à l'école Notre-Dame jeudi 4 février.

livré pour la rentrée de septembre 2021. La résidence à destination des sportifs post-bac, des apprentis en alternance dans les entreprises de Cesson-Sévigné, mixée avec des logements sociaux est prévue à l'horizon 2023.

Interventions dans les écoles

La semaine Olympique et Paralympique s'est poursuivie avec les interventions de plusieurs sportifs de haut niveau dans les écoles de Cesson-Sévigné. Ces rencontres constituent un temps fort de la manifestation, organisée chaque année par le ministère de l'éducation nationale, de la

Jeunesse et des Sports en partenariat avec le mouvement sportif français. Cyril Saramito et Dominique Duvigneau, éducateurs sportifs de la Ville ont présenté l'histoire des jeux olympiques dans les classes de CM1 des trois écoles élémentaires. Claudine Leroux, entraîneur national de canoë-kayak est intervenue à l'école Notre-Dame le jeudi 4 février, Romain Briffe, joueur professionnel au CRMHB (Cesson Rennes Métropole Handball) a témoigné de son expérience à l'école Beausoleil le vendredi 5 février et à l'école Bourgchevreuil mardi 9 février ; Nicolas Laly, entraîneur et responsable du Pôle France Kayak a présenté

son métier et son quotidien à l'école Bourgchevreuil, le lundi 8 février.

La semaine Olympique et Paralympique permet aux enseignants de :

- sensibiliser les élèves et étudiants aux valeurs de l'Olympisme et du Paralympisme ;
- utiliser le sport comme outils pédagogique ;
- découvrir avec les élèves et les étudiants les disciplines olympiques et paralympiques ;
- changer le regard des jeunes sur le handicap et amener les jeunes à la pratique ;
- éveiller les jeunes à l'engagement bénévole.



Romain Briffe, joueur de handball au CRMHB, à l'école Beausoleil le vendredi 5 février Il a présenté aux élèves son quotidien en tant que sportif.



Les éducateurs sportifs Cyril Saramito et Dominique Duvigneau, accompagnés de Nicolas Laly, entraîneur de kayak, à l'école Bourgchevreuil le lundi 8 février.

Création : Altavia Cosmic - Crédits photographiques : Shutterstock. typo, dessins B. Morel

TOU.TE.S AU JARDIN! DU 24 AU 27 MARS

**PARTAGE DE PLANTES, ATELIER TONTINE
POUR PLANTES GRIMPANTES, VISITE
D'UNE FERME URBAINE EN PERMACULTURE
ET ANIMATIONS EN MAGASINS***

INFORMATION ET INSCRIPTIONS : www.scarabee-biocoop.fr

* programme susceptible d'évoluer selon les conditions sanitaires en vigueur

biocoop
| Scarabée

E&D
ESSENTIEL
DOMICILE

Votre confort est notre priorité



**ENTRETIEN
DU DOMICILE**



**ENTRETIEN
DU LINGE**

Avis Vérifiés ★★★★★ 4,5/5



Qualité certifiée

50%
réduction d'impôt



CHANTEPIE



02 22 91 04 10



15, place de l'Eglise

CRLC
2 Rue de la Donelière
35000 Rennes
Tél: 02 99 84 26 00

**Fourniture & Pose de Carrelage sur plots
Terrasse Extérieure
magasin@crlc.fr**

LES ÉLUS DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES ACTIFS MALGRÉ LA CRISE



26 vidéos ont été envoyées par les Cessonnais dans le cadre de l'événement "Cesson-Sévigné a du talent" organisé par le CMJ.

Cesson-Sévigné a du talent : dernière action du CMJ 2018-2021

Les élus du conseil municipal des jeunes (CMJ) ont reçu 26 vidéos dans le cadre de l'événement "Cesson-Sévigné a du talent". Ils se sont réunis samedi 23 janvier afin de sélectionner les gagnants.

Le film était limité à 4 minutes. Musiciens, peintres, humoristes, créateurs... les Cessonnais ont montré qu'ils avaient tous un réel talent !

Les résultats

Moins de 10 ans :

Noémie Lui, 6 ans en catégorie Musique
Coup de cœur du jury: Teddy Gueye, 9 ans, (Humour)

Les 10 à 20 ans :

Ex aequo: Tess Lejeune 11 ans, Charlotte Fouillard 15 ans, Lisa Chalopin 15 ans, (sport/autre) et Antoine Grunenwald, 13 ans (musique)
Coup de cœur du jury: Tifenn Le Goc, 17 ans (dessin)

Plus de 20 ans :

Inès Chékir (chant)
Coup de cœur du jury: Francis Savin (créateur d'objets insolites)



En famille :

Famille Brisson (chanson).

Chaque participant a reçu un lot pour sa participation. Un lot supplémentaire a été remis aux gagnants. Les vidéos des gagnants et des coups de cœur du jury seront diffusés sur le site internet et facebook de la Ville.

Élection du conseil municipal des jeunes samedi 10 avril.

Mode d'emploi des élections du samedi 10 avril 2021

Pour voter, il faut :

- Habiter Cesson-Sévigné ;
- Être élève de CM1 ou CM2 ;
- Se présenter au bureau de vote le jour des élections samedi 10 avril 2021 au centre de loisirs avec sa carte d'électeur ;
- Pour les jeunes non scolarisés dans un groupe scolaire cessonnais (et résidant à Cesson-Sévigné), la remise de la carte d'électeur se fera sur présentation d'un justificatif de domicile.

Pour être candidat, il faut faire acte de candidature. Pour être élu, il faut avoir obtenu le plus de voix le jour du vote (la parité fille-garçon sera prise en compte).

Dates à retenir :

- **lundi 8 mars à 17h** : fin du dépôt des dossiers de candidatures à l'Espace Citoyen ;
- **du lundi 8 mars au vendredi 9 avril** : campagne des candidats dans les écoles ;
- **samedi 27 mars** de 10h à 12h : réunion publique de présentation des candidats du CMJ salle N°1 du centre de loisirs ;
- **samedi 10 avril** de 8h à 12h : élections de la 6^e mandature du CMJ au centre de loisirs de 8h à 12h. Résultat des élections à 13h.



avons pu constater la hausse de la fréquentation du marché de Cesson-Séviigné, certains délaissant des marchés moins sécurisés. »

Une organisation cohérente pour une plus grande solidarité entre commerçants

Lorsque les commerçants « non-essentiels » sont revenus sur le marché, les échanges avec les élus ont mis en exergue leur désarroi face à une situation qui se dégrade de plus en plus, le manque de visibilité pour l'avenir et le devenir de leur entreprise. La Ville ne pouvait pas ne pas s'intéresser à leur sort et ne pas agir pour tous. Il s'agissait donc dans ce grand remaniement de redonner à chaque commerçant de la visibilité vis-à-vis de la clientèle. Cela revenait à mieux gérer les files d'attente des grands étals en les déplaçant aux extrémités des rangées de sorte qu'elles ne cachent plus les plus petits.

Il s'agissait de retrouver la mobilité pour inciter les clients à se promener dans le marché et à passer devant tous les étals ou du moins le plus grand nombre. C'est la raison pour laquelle de grands étals ont bougé pour créer de l'activité sur toute la place du marché et auprès desquels nous avons placé de petits étals ou de jeunes abonnés.

➤ RÉORGANISATION DU MARCHÉ DU SAMEDI MATIN

Depuis le samedi 6 février, le marché a été réorganisé. Ce n'était pas vraiment une surprise puisque dès le début janvier de cette année, les commerçants ont commencé à en parler à leur clientèle. Cette réorganisation, qui n'était pas planifiée, est devenue inéluctable après six mois d'observation et d'analyse du retour d'expérience du marché dans ses différentes configurations.

« Demandant un effort certain aux uns et aux autres, commerçants et clientèle, cette réorganisation trouve sa finalité dans la solidarité dont nous devons faire preuve à l'égard des commerçants non sédentaires, frappés de plein fouet par la pandémie de covid-19 et la cohérence de son organisation en termes de fonctionnement et de sécurité » souligne Christophe Moores, adjoint chargé des marchés de plein air.

chés de France pour l'Ille-et-Vilaine. La surface du marché a, quant à elle, plus que doublé entraînant ainsi la disparition d'une centaine de places de parking. Cependant, à moins de 400m de marche du marché, les clients peuvent trouver quelque 450 places, rue de Chalotais, boulevard de Dézerseul, rue des vieux ponts...

Une organisation pérenne garantissant la sécurité de tous

L'ancien dispositif du marché ne garantissait pas la sécurité des clients, à cause notamment des fils électriques. La distanciation physique ne pouvait y être mise en œuvre qu'à la condition de réduire la fréquentation de la clientèle. Le dispositif adopté lors du premier confinement a tout de suite séduit les commerçants et les clients. « Nous

Des efforts surmontables par tous

Le changement de place est toujours un moment difficile et plein d'incertitude pour les commerçants. Sont-ils bien placés ? Sont-ils visibles par la clientèle ? Vont-ils maintenir au niveau leur activité ? Pour en réduire au maximum les effets, les commerçants ont été consultés via un questionnaire visant à connaître leurs attentes et les critères à respecter pour avoir une place de qualité. Ce travail a été mené en liaison avec la commission représentant les commerçants du marché et Frank Martineau, chargé de mission des mar-

➤ CHANGEMENT D'HORAIRE DU MARCHÉ BIO



Changement d'horaire pour le marché bio pendant toute la durée du couvre-feu : de 14h30 à 17h30 le mercredi, place de l'Église.



⊗ REMISE DES PRIX DU CONCOURS DE DESSINS DE NOËL

La remise des prix du concours de dessins de Noël s'est déroulée mercredi 27 janvier à l'Espace Citoyen. Cette année, 182 réalisations ont été déposées (dont 72 dessins) dans la boîte aux lettres du Père Noël située dans le parc du Pont des Arts.

Habituellement, la remise des prix a lieu à l'occasion du spectacle du Noël

des Petits Cessonnois. Il n'a pas pu se dérouler en raison des conditions sanitaires.

Les résultats :

Armel Riant Le Guern 3 ans ; Soline Chedaleux, 4 ans et 1/2 ; Paul Griscome 5 ans ; Noah Lemoing Cathrin 6 ans ; Énora Hénaff 7 ans ; Antone Guede 8 ans.

⊗ UNE RÉUNION DE TRAVAIL AVEC DAVID DOUILLET



David Douillet, l'un des judokas français les plus titrés de l'histoire (il compte deux titres olympiques obtenus en 1996 à Atlanta et en 2000 à Sydney dans la catégorie des "poids

lourds"), était en réunion de travail lundi 23 janvier avec le Maire Jean-Pierre Savignac. Au programme, un projet de logements pour les sportifs de haut niveau post-bac.

⊗ COUPLES ET FAMILLES

Vous avez besoin d'être écouté, de parler, de prendre une décision ? Une conseillère conjugale et familiale, agréée par l'État vous propose des entretiens autour des situations que vous vivez.

À qui s'adresse la permanence ?

Le conseil conjugal et familial s'adresse à toute personne, seule ou en couple, aux familles et aux jeunes qui vivent des difficultés dans le domaine relationnel, affectif, conjugal ou familial.

Qui l'anime ?

Le conseiller conjugal et familial a reçu une formation agréée par le Ministère des Affaires sociales.

C'est un professionnel de la vie relationnelle, affective et sexuelle. Il est tenu au secret professionnel.

À Cesson-Sévigné, la permanence est animée par Marie-Sophie Ligot.

Les entretiens

Chaque personne est accueillie avec bienveillance et respect, sans aucun jugement.

Les thèmes

- ▶ La communication, les relations dans le couple, la famille ;
- ▶ Les conflits, les difficultés (divorce, rupture, séparation, violence, maladie...);
- ▶ Les changements de vie (deuil, solitude, retraite, départ des enfants...)

La prochaine permanence est fixée **lundi 15 mars**, de 15h à 18h, au service d'Action sociale et des solidarités à la mairie. Sur rendez-vous.

Contact : 06 02 50 69 39
 couplesetfamilles35@gmail.com
 www.couplesetfamilles35.org

➤ EXPRESSION DU GROUPE DES ÉLU.E.S ÉCOLOGISTES ET SOLIDAIRES 8 MARS : JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES



La Journée internationale des droits des femmes, officialisée par les Nations unies en 1977, célébrée dans de nombreux pays à travers le monde le 8 mars est l'occasion de faire un bilan sur la situation des femmes en France, et plus particulièrement en cette période de crise sanitaire.

Depuis quelques mois, dans le monde entier, les femmes incarnent en effet l'un des dommages collatéraux les plus graves de la pandémie. Les confinements successifs ont fait augmenter les plaintes ou appels aux autorités pour violences domestiques (+30 % en France, selon des données de l'ONU Femmes de septembre 2020).

Paradoxalement, ce sont majoritairement les femmes qu'on voit œuvrer au quotidien contre la pandémie : elles sont plus nombreuses dans les domaines du médical, du social, de la garde et de l'éducation des jeunes enfants.

Rappel des numéros utiles :

3919 : Violences faites aux femmes

Arretonslesviolences.fr : plate-forme gouvernementale

119 : Enfants en danger

CIDFF 35 : 02 99 30 80 89

Couples et familles 35 : 06 02 50 69 39

Planning familial 35 : 02 99 31 54 22 (Rennes)



Rappelons également que les inégalités salariales (les femmes touchent globalement 28 % de moins que les hommes) et la discrimination à l'embauche sont toujours d'actualité.

Nos propositions à l'échelle locale :

► **Relancer le plan d'actions pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale** (abandonné lors du mandat précédent) mis en œuvre suite à la signature par la ville en 2011 de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

Ce plan structuré en 4 axes prioritaires décline les actions de la ville en tant qu'employeur exemplaire en matière d'égalité professionnelle. Il promeut par ailleurs **l'égalité dans l'ensemble des domaines de la vie locale** (culture, sport, diversification des modes de garde des enfants, soutien aux aidants familiaux (dont 70 % sont des femmes), sensibilisation dès le plus jeune âge à l'égalité via le Conseil Municipal des Jeunes, le projet éducatif local, ...

► Prendre en compte la notion **d'égalité entre les filles et les garçons dans le Projet Éducatif Territorial.**

► Concevoir les nouveaux groupes scolaires publics en intégrant le **principe d'égalité fille-garçon dans les cours d'école** (répartition équilibrée de l'espace) et revoir l'aménagement des cours des groupes scolaires existants.

► Face à l'augmentation des violences intrafamiliales, **accompagner les femmes dans leur accès aux droits, conforter et redonner de la visibilité aux permanences du CIDFF** (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles), de l'association Couples et Familles, **rétablir la permanence du Planning Familial.**

À l'heure où nous écrivons ces lignes (5 février) nos permanences sont annulées.

Elles reprendront en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

✉ elu.e.s-ecologistes-solidaires@ville-cesson-sevigne.fr

f @cessonecologiqueetsolidaire t @CessonSolidaire

🗨 EXPRESSION DE LA MAJORITÉ
TOUS CONTRIBUTEURS DU BIEN-VIRE ENSEMBLE



L'existence des journées internationales **est un puissant outil de sensibilisation.**

Chaque journée internationale représente une occasion d'informer le public sur des thèmes liés à des enjeux majeurs comme les droits fondamentaux, le développement durable ou la santé. En effet, c'est l'occasion pour de nombreux acteurs d'organiser des activités en rapport avec le thème du moment. Les organisations des Nations Unies, et surtout les gouvernements, la société civile, les secteurs public et privé, les écoles, les universités **et, plus généralement,** les citoyens, font d'une journée internationale un tremplin pour des actions de sensibilisation.

Le mois de mars commence par **la journée internationale « zéro Discrimination »** pour rappeler que chacun doit pouvoir faire entendre sa voix et empêcher que la discrimination ne nuise à la réalisation de ses ambitions, de ses objectifs et de ses rêves. Elle est suivie le 8 mars par **la journée internationale des droits des femmes** qui est une journée de rassemblements à travers le monde et l'occasion de faire un bilan sur la situation des femmes. C'est aussi l'occasion de se mobiliser en faveur des droits des femmes et de leur participation à la vie

politique et économique. Et le 20 mars, **la journée internationale du bonheur.** Le bonheur peut être composé de petites choses toutes simples : un peu d'écoute, un peu de temps, un service ou encore contempler la nature ou regarder jouer les enfants. Le bonheur est contagieux et nous rend contributeur du bien-vivre ensemble.

Ces thématiques **font partie des 17 objectifs de développement durable** qui donne la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous. Ils répondent aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés. **Les objectifs sont interconnectés et, pour ne laisser quiconque de côté,** il est important d'atteindre chacun d'entre eux, et chacune de leurs cibles, d'ici à 2030.

Depuis le début de notre mandat, c'est toujours ensemble que nous agissons au travers de valeurs que nous partageons : les notions d'égalité, d'équité et de bienveillance qui sont l'affaire de tous.

Cette crise sanitaire a accentué les situations des plus fragilisés. Nous souhaitons que chacune et chacun retrouvent le plus vite possible un peu de bonheur.

Les principales délibérations de la séance du mercredi 10 février. Le compte rendu sommaire des délibérations est disponible sur le site internet de la Ville www.ville-cesson-sevigne.fr

Le conseil municipal est informé par le Maire :

- des délégations de fonctions de conseillers municipaux. À la suite de la démission de Patrick Pleignet, il a été fait appel au suivant immédiat sur la liste du groupe de la majorité. Patricia Delaunay, aussitôt démissionnaire, a laissé place à Archibald Bagourd qui a accepté le poste de conseiller municipal. Il se verra attribué une délégation dans le domaine de la transition écologique. Dans le même temps, Françoise Phelippot se voit attribuer une délégation dans le domaine de l'agriculture, du commerce (étude et prospective) et de l'emploi.

- des chiffres du recensement INSEE. La population total s'élève à 17 853 habitants. Cesson-Sévigné compte 9 110 logements. Le nombre de personnes par logement est de 1,852.

Projet d'aménagement d'un parc d'habitat à la Monniais

Les élus ont voté à la majorité (27 Pour, 6 Contre) le projet d'aménagement d'un parc d'habitat au lieu-dit du manoir de la Monniais (cf dossier) et désigné à l'unanimité les membres de la commission ad hoc chargée d'émettre un avis sur les candidatures.

Convention de gestion des sites d'éco-pâturage

Dans le cadre de la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (loi MAPTAM) du 27 janvier 2014, la Ville a transféré à Rennes Métropole la compétence "Eaux pluviales" au 1^{er} janvier 2015. Cesson-Sévigné ayant

fait le choix d'entretenir ses bassins d'orage par de l'éco-pâturage, il a été convenu entre les deux collectivités que la gestion des 14 sites d'éco-pâturage serait confiée à la Ville par le biais d'une convention.

Sur la base du bilan des trois dernières années, il a été constaté une différence de coût entre les dépenses réelles pour la Ville et le remboursement fait par Rennes Métropole. Les élus ont approuvé à l'unanimité le forfait annuel à 550 € par site par un avenant à la convention.

Lutte contre les ragondins et les rats musqués

Il a été décidé à l'unanimité de fixer le montant de l'indemnité accordée aux piégeurs pour l'année 2021 un forfait de 1 250 €, réparti par piégeur et attribué par le FGDON Ille-et-Vilaine en fonction du nombre d'interventions réalisées au cours de l'année.

Accueils de loisirs

- Les élus ont créé à l'unanimité une grille tarifaire commune à tous les centres de loisirs de la Ville balayant un large spectre des tarifs fréquemment usités. Ils ont modifié le tarif de la 1/2 journée ALSH 2-11 ans à la majorité (27 Pour, 6 Contre).

- Le nouveau règlement de fonctionnement des accueils de loisirs a été approuvé à l'unanimité (6 abstentions).

Maison de l'enfance

Le nouveau règlement de fonctionnement de la Maison de l'enfance applicable à compter du 23 août 2021 a été approuvé à l'unanimité.

Convention CIDFF

Les élus ont autorisé à l'unanimité le renouvellement de la convention entre la Ville et le CIDFF (centre d'information sur les droits des femmes et des familles pour l'année 2021, afin d'assurer les permanences au service de l'Action sociale et des solidarités

les 2^e et 4^e jeudis de chaque mois, sur rendez-vous, de 14h à 17h. Une subvention de 5 518 € correspondant au coût de 22 permanences a été attribuée.

Projet de pacte de gouvernance de Rennes Métropole

Les élus ont émis un avis favorable à l'unanimité (6 abstentions) sur le projet de pacte de gouvernance de Rennes Métropole avant son adoption par le conseil métropolitain.

Création d'un emploi de collaborateur de cabinet

Les élus ont créé à l'unanimité pour le cabinet du Maire, un emploi de collaborateur de cabinet à temps complet.

Production d'énergie renouvelable : création d'une régie

La Ville de Cesson-Sévigné souhaite créer un nouveau service de production d'énergies renouvelables avec notamment la pose et l'exploitation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments municipaux selon les opportunités. Une régie a été créée à l'unanimité.

Un budget annexe a également été créé à l'unanimité.

Demande de remise gracieuse pour un loyer commercial

Les élus ont accepté à l'unanimité d'accepter la demande de remise gracieuse pour les loyers commerciaux de la cafétéria l'Hippocampe à compter du mois de novembre 2020 et ce jusqu'à la date de fin de la fermeture administrative des restaurants, considérant les circonstances de crise sanitaire exceptionnelle et la volonté de soutenir l'économie locale.

Débat d'orientation budgétaire

Les élus ont pris acte du rapport préalable de présentation et du débat d'orientations budgétaires 2021.

📍 OPÉRATION DE BROYAGE À LA MONNIAIS

Déposez vos végétaux dans l'enclos réservé à cet effet parking du Champ Paris à la Monniais.

Les services de Rennes Métropole procéderont au broyage **samedi 6 mars**, de 10h30 à 12h30.

www.metropole.rennes.fr

📍 star't covoiturage

La star't st1 est la 1^{ère} ligne régulière de covoiturage avec départs garantis, sans réservation, entre Le Rheu, Pacé, Saint-Grégoire et Cesson-Sévigné. Une nouvelle mobilité simple, rapide et efficace pour gagner en temps, et en qualité de vie.

Une ligne de covoiturage, c'est quoi ?

star't reprend les codes des transports en commun pour vous proposer un service aussi simple, pratique et fiable qu'une ligne de bus ! La différence ? STAR organise le service avec les automobilistes !

Grâce aux arrêts star't présents sur vos trajets habituels, covoiturez sans réservation avec les personnes qui vont dans la même direction que vous, en même temps que vous.

Un service qui s'organise dès maintenant sur une partie du territoire métropolitain.

La ligne de covoiturage star't ST1 a été étudiée afin d'être lancée sur un itinéraire offrant les meilleures chances de réussite et un service de transport entre 4 communes de la métropole non reliées par le bus : Le Rheu, Pacé, Saint-Grégoire (avec un arrêt sur Alphasis et un arrêt sur Saint-Georges) et Cesson-Sévigné (zone à proximité du métro Viasilva).

Téléchargez l'application star't, disponible sur www.star.fr



Réunion de préparation du salon Délices de Plantes du comité de pilotage mardi 2 février.

📍 PRÉPARATION DU SALON DÉLICES DE PLANTES

Le prochain salon Délices de plantes dont les dates fixées sont samedi 18 septembre et dimanche 19 septembre 2021, parc du Pont des Arts.

se prépare.

Le thème retenu par le comité de pilotage composé d'élus et d'agents de la Ville s'intitule "ré'création végétale".

📍 LE RENDEZ-VOUS DU TRI

Rennes Métropole a déployé un nouveau service dédié au tri des déchets : "Le Rendez-vous du tri."

Ce rendez-vous hebdomadaire s'inscrit dans la continuité de l'outil développé "Ce déchet, j'en fais quoi ?". L'objectif est de vous aider à toujours mieux trier.

Animé par un médiateur déchets, il se déroule tous les vendredis de 12h30 à 12h45, uniquement en ligne via l'application de communication collaborative Teams.

Le principe ? Répondre à toutes les questions que se posent les habitants sur le tri en 15 minutes chrono.

Aucune inscription n'est requise, il suffit de se connecter depuis le lien accessible <https://bit.ly/2WbWYmV> à l'heure dite pour participer.

PIÉTONS !

Répondez en 10 mn à l'enquête en ligne

Baromètre des villes marchables

avant le 15 Mars 2021 pour une ou plusieurs villes de votre choix.

Les informations que vous donnerez permettront aux élus de mieux répondre à vos attentes.

Publication des résultats au printemps 2021.

Répondez et faites répondre !
Participez à l'enquête du collectif sur :

placeauxpietons.fr

ou flashez ce QR code avec votre téléphone pour accéder directement au questionnaire.

FFrandonnee

© Freepik.com



L'annuaire **des entreprises cessonaises**

>> cliquez ici

Cesson-Sévigné



HULINE Patrice **Plomberie - Chauffage**

NEUF ET RÉNOVATION
Aménagement salle de bain
Remplacement de chaudières



48 rue de Bray - 35510 CESSON-SÉVIGNÉ - Tél : **02 99 83 74 28** - patricehuline@orange.fr



MENUISERIE *Bruno Delahaye*

NEUF - RÉNOVATION
BOIS - ALU - PVC - MIXTE
FABRICATION - AGENCEMENT - ESCALIERS - DRESSING

Tél. **02 99 62 18 40**

108 ROUTE DE FOGÈRES - LA VICTOIRE - CESSON-SÉVIGNÉ
www.brunodelahaye.fr - menuiserie@brunodelahaye.fr

MAÎTRE D'ŒUVRE depuis 1998



NEUF

PLANS 3D
PLANS
PERSONNALISÉS



RÉNOVATION



EXTENSION

RENNES HABITAT

NEUF ■
EXTENSION ■
RÉNOVATION ■

Agence à Cesson-Sévigné
02 99 62 57 31
www.rennes-habitat.fr

ÉCONOMIE & COMMERCE KLAXOON RECRUTE 100 PERSONNES CETTE ANNÉE

A lors que la crise sanitaire a profondément accéléré la transformation des méthodes de travail et que des milliers de nouvelles équipes ont adopté ses solutions collaboratives, Klaxoon, entreprise du Next 40 spécialisée dans les solutions innovantes de travail collaboratif, annonce 100 recrutements à venir sur l'année 2021. Après une croissance exponentielle en 2020, portée notamment par le recrutement d'une cinquantaine de nouveaux collaborateurs, et le lancement de Board, l'espace de travail visuel et collaboratif, 2021 marque une nouvelle étape pour l'entreprise fondée en 2015. Ces recrutements concernent toutes les implantations de l'entreprise : Cesson-Sévigné, Paris, Lyon, Boston et New York. Ils viendront renforcer le développement de Klaxoon dans tous ses métiers (vente, marketing, accompagnement clients, produits, etc.) et accélérer son expansion internationale. 2020 aura plus que jamais prouvé que l'agilité, l'imagination et la capacité à s'adapter rapidement sont des atouts indispensables à la réussite d'une organisation. La crise actuelle accélère la transition numérique des entreprises et permet une redéfinition de méthodes de travail jusqu'ici figées depuis des décennies. « *L'organisation du travail en équipe et les méthodes de travail sont en train*



L'équipe en séance de travail à Saint-Malo.

de changer radicalement. C'est une chose que nous observons depuis quelques années déjà et qui aujourd'hui accélère considérablement : un mouvement vers plus d'agilité pour gagner en adaptabilité et en efficacité. » indique Matthieu Beucher, CEO et fondateur de Klaxoon.

L'entreprise a décidé, à son échelle et de manière immédiate, de multiplier par 10 le nombre d'étudiants en alternance dans ses effectifs.

www.klaxoon.com

ÉCONOMIE & COMMERCE LH RÉNO-DÉCO



Ludovic Hamery a créé sa micro-entreprise LH Reno-déco.

É LH RENO-DÉCO

06 46 08 60 04

lh-reno-deco@laposte.net

Facebook : lhrenodeco

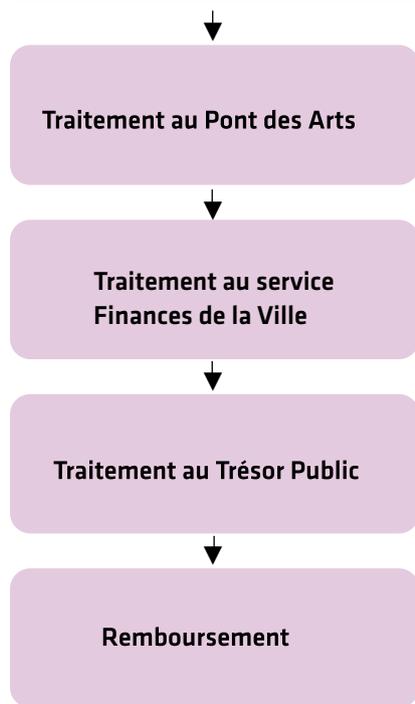
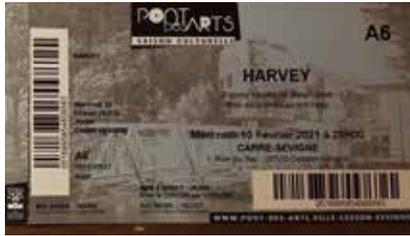
Ludovic Hamery a créé sa micro-entreprise de décoration en intérieur et extérieur, LH Réno-déco. Il propose des travaux de peinture, tapisserie, revêtements de sols et murs. Le débarassage d'encombrants, les petits déménagements, le montage et l'installation de meubles font également parties de ses activités. Pour l'extérieur, il s'occupe de l'entretien des jardins (tonte de pelouse, taille de haies...).

« *J'ai travaillé pendant 15 ans dans l'animation socioculturelle auprès de tout public. Puis j'ai été responsable formation. En parallèle, j'ai rénové des maisons à titre personnel et j'ai participé à des rénovations d'amis. J'ai toujours eu le goût du travail manuel* » souligne Ludovic Hamery.

Entre les deux confinements de l'année 2020, il a aidé deux restaurateurs rennais à refaire la décoration de l'établissement. « *Ils m'ont convaincu que mon idée de création d'activité était une bonne chose. J'aime faire quelque chose de concret.* »

Il s'adresse aux particuliers, commerçants et entreprises. Il exerce principalement à Cesson-Sévigné et aux alentours.

Ludovic Hamery est joignable du lundi au samedi, de 9h à 12h et de 13h à 18h.



🕒 LE PARCOURS DE REMBOURSEMENT D'UN BILLET DE SPECTACLE

Depuis le 17 mars ce sont 20 spectacles qui ont été annulés ou reportés. L'équipe du Pont des Arts a pris en charge plus de 2 355 demandes de remboursement ou de reports pour un montant de 69 518 € (chiffres au 12 janvier 2021).

Pour chaque remboursement, un dossier est ouvert par le service billetterie qui est ensuite transféré au service Finances de la Ville. Ce service, après vérification des pièces fournies, émet un mandat qui permettra le remboursement. L'ensemble de ce dossier est transmis au Trésor Public qui vous rembourse par virement.

L'afflux important de demande de remboursement a nécessité une réorganisation des services et a pris un temps important. La procédure est maintenant rodée et elle permet un remboursement plus rapide.

Quand cela est possible, un report sur la prochaine saison est organisé.

La demande des spectateurs à pouvoir s'inscrire sur les dates reportées est très forte : elle montre l'envie de retrouver le plus vite possible les salles cessonnaises. L'équipe du Pont des Arts sera ravie de vous y retrouver !

Les spectacles reportés ou annulés du mois de février :

- Le spectacle "Concerto pour deux clowns", prévu le 2 février, est reporté au mardi 1^{er} février 2022.
- Les spectacles "Tarifikants", du jeudi 3 février ; "Harvey" des 10 et 11 février ; "Tchaïka" du 13 février et "Emily Loizeau" du 16 février sont annulés.

Contact : l'accueil-billetterie est fermé au public jusqu'à nouvel ordre. L'équipe reste joignable par téléphone au 02 99 83 52 00 ; par mail : pont-des-arts@ville-cesson-sevigne.fr ; par voie postale : Pont des Arts, parc Bourgeois, 35510 Cesson-Sévigné ou via la boîte aux lettres située à l'entrée du Pont des Arts.

🕒 MÉDIATHÈQUE

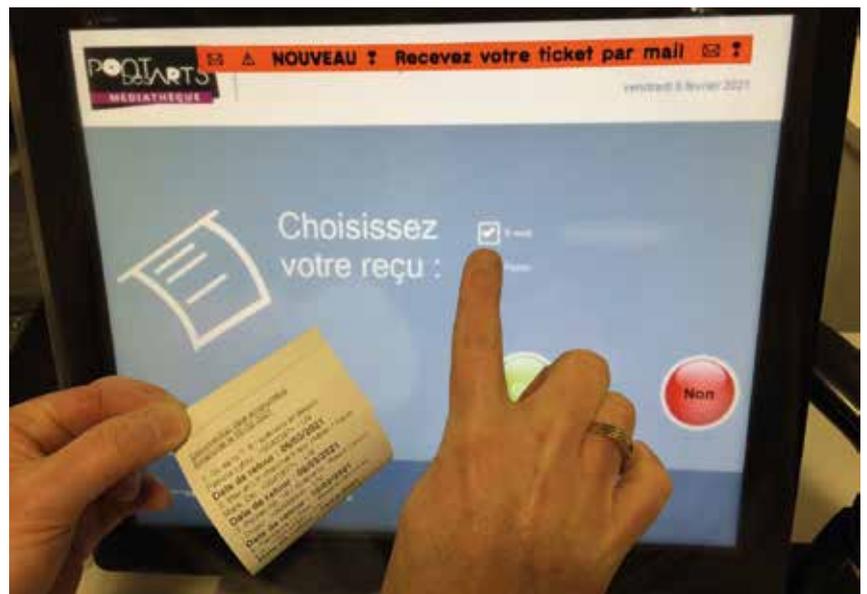
Horaires d'ouverture

La Médiathèque adapte ses horaires d'ouverture et ferme à 17h45 au plus tard (17h le samedi).

Dans le contexte sanitaire actuel, les horaires d'ouvertures évoluent en fonction des décisions gouvernementales. Les horaires indiqués sur les moteurs de recherche sont souvent erronés : pour avoir une information fiable, pensez à consulter le site internet de la Médiathèque, la page Facebook ou le compte Instagram dédiés. www.mediatheque-cesson-sevigne.fr

Nouveauté : récapitulatif des prêts envoyé par mail

Savez-vous que vous pouvez désormais recevoir par mail le récapitulatif



de vos prêts ? Pour cela, rien de plus simple, il suffit de cocher le choix "envoi par mail" au moment de l'emprunt.

Si vous préférez un ticket papier, cette option est toujours possible. *Tél. : 02 99 83 52 00*

🕒 AURORE BRUÈRE ENSEIGNE LA TROMPETTE À L'ÉCOLE DES ARTS

Aurore Bruère exerce en tant que professeur de trompette à l'école des arts depuis la rentrée du mois de septembre. « *La trompette, c'est ma passion. Je souhaite poursuivre dans cette voie pour donner des cours et jouer en parallèle dans un orchestre* » souligne la jeune femme.

Aurore Bruère donne ses cours au Pont des Arts le vendredi, à 8 élèves : 5 garçons et 3 filles. « *La trompette est accessible à tous : contrairement à certains préjugés, ce n'est pas plus dur pour les filles. Ce qui est compliqué, c'est de coordonner le souffle et la vibration des lèvres : il faut maîtriser l'air.* »

Pour les débutants, les cours commencent non pas par la trompette mais par le cornet. « *Le cornet ressemble à une trompette mais il est plus petit et plus rond. L'école des arts*



loue l'instrument. » Une fois que les bases sont solides, place à la trompette à pistons. « *Il faut apprendre les différentes combinaisons.* »

Aurore Bruère donne des cours à des enfants ainsi qu'à des adultes.

« *Une jeune fille a décidé de jouer de*

la trompette après avoir suivi l'atelier découverte proposé par l'école : huit instruments sont testés dans l'année. Grâce à ce principe, les enfants s'orientent vers des instruments qu'ils ne connaissaient pas forcément » souligne la trompettiste.

🕒 ANTOINE GRUNENWALD, PASSIONNÉ PAR LE PIANO



Antoine Grunenwald, 13 ans, a gagné au concours "Cesson-Sévigné a du talent" proposé par le Conseil municipal des jeunes dans la catégorie 10-20 ans. La vidéo présente plusieurs séquences où il pianote à partir de l'âge de 2 ans et 1/2. « *Je jouais à l'oreille*

les morceaux » précise Antoine. Peu à peu, la vidéo suit son évolution et on apprécie les progrès réalisés, à force de travail. « *Antoine a joué du piano dès tout petit. Il avait l'habitude d'entendre sa sœur et moi-même pratiquer cet instrument. L'école de musique où*

nous habitions a refusé de l'accepter car il était trop jeune : il avait 5 ans. Une professeur de piano, voyant son obstination, a accepté de lui donner des cours particuliers » souligne sa maman.

Arrivé à Cesson-Sévigné il y a 5 ans, Antoine a intégré l'école des arts.

« *J'ai fini mon cursus du solfège : j'ai eu l'examen. Maintenant, je n'ai plus que des cours de piano classique avec Elise comme professeur* » annonce-t-il. La télévision ? Antoine ne la regarde pas : il préfère jouer du piano. Il n'en n'oublie pas les études scolaires : collégien à Bourgchevreuil, plus tard, il souhaite devenir ingénieur des ponts et chaussées.

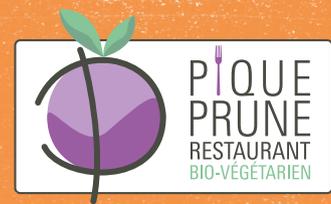
Retrouvez sur le site internet de la Ville les vidéos des lauréats du concours Cesson-Sévigné a du talent. www.ville-cesson-sevigne.fr

PIQUE-PRUNE DÉJEUNERS BIO, VÉGÉTARIENS ET DE SAISON! À EMPORTER

DU LUNDI AU VENDREDI DE 11H30 À 14H

RESTAURANT

8 AVENUE DES PEUPLIERS
CESSON-SÉVIGNÉ
02 99 83 03 90



V I S U A L
OPTICIEN DEPUIS 1959

MASQUE ET LUNETTES
FINIE LA BUÉE !!

OPTIQUE VISUAL - BRUNO THIEULLET
8, PLACE DE L'ÉGLISE CESSON-SÉVIGNÉ
02 99 83 94 96

NISSAN
by Espace 3

VENTE VEHICULES NEUFS

- Particuliers & Entreprises
- Achat & Location
- Offres de financement & Reprises personnalisées

**SERVICE APRES-VENTE
TOUTES MARQUES**

- Mécanique
- Pare-brise
- Pneumatiques
- Carrosserie
- Accessoires (attelage, porte-vélo...)
- Prêt d'un véhicule de courtoisie

NISSAN by Espace 3
10 Avenue des Peupliers
35510 CESSON-SEVIGNE
02 99 83 51 00
www.espace-nissan.fr



🔗 LE CLUB INTERACT ATTENTIF AUX AÎNÉS

« Nous avons vendu des sapins à des Cessonnois en décembre dernier. Nous avons souhaité faire un don à l'Ehpad Beausoleil pour Noël » a indiqué Julian Primig, président du club Interact. Ils ont remis un chèque de 300 € à l'as-

sociation d'animation des résidences Automne et Beausoleil.

Cet argent va contribuer à financer un jeu avec de grandes lettres. « Ce jeu permet de réunir des résidents, de pouvoir jouer ensemble en respectant

les gestes barrières » a souligné Philippe Hamon, animateur au sein de la résidence.

Le club est une association créée par et pour les jeunes (de 12 à 18 ans) qui souhaitent s'impliquer à Cesson-Sévigné. Les jeunes mènent différentes actions (vente de sapins, vente de sachets de lavande...). L'argent récolté est reversé à des associations partenaires.

Une dizaine de membres sont en terminale et vont donc quitter Interact l'année prochaine. Il va falloir assurer la relève et étoffer l'équipe !

Contact : [Instagram@interact-cesson](https://www.instagram.com/interact-cesson)
Facebook: [Interact Cesson-Sévigné](https://www.facebook.com/Interact-Cesson-Sevigne)
francoisebree@orange.fr

🔗 VESTIAIRE SOLIDAIRE

Reprise des permanences **mardi 9 mars**. La date de la première braderie de l'année est fixée au mercredi 10 mars. À cette occasion, le Vestiaire sera ouvert en continu de 9h à 17h. Déstockage massif : tout le stock sera soldé à - 50 %. Venez en profiter : les bénévoles seront présentes pour vous conseiller, vous guider dans vos recherches ou simplement bavarder avec vous. Progressivement, la nouvelle collection se mettra en place. Permanences les mardis, mercredis, jeudis de 14h à 17h au stade Roger Belliard, 1C boulevard de Dézerseul. Dépôts le mardi après-midi de préférence.

Contacts: [Anne Pellau au 02 99 83 30 37](mailto:Anne.Pellau@0299833037)
ou [Martine le Goff au 06 06 54 49 73](mailto:Martine.leGoff@0606544973)

🔗 CESSON RENNES MÉTROPOLE HANDBALL

À découvrir et pour soutenir le club, "La Belle Histoire des Irréductibles". Le livre de 98 pages retrace l'histoire des Irréductibles.

Trois options pour l'acquérir :

► Boutique : 19,90 €

► Envoi postal : 24,90 €

► Chez les revendeurs partenaires du club, basés à Cesson-Sévigné : 19,90 €

- Centre Commercial G20,

- Press'tige, Centre Commercial Carrefour Contact ;

- Le Cessonnois, Place de l'église ;

- Mag press, Centre Commercial Carrefour Rigourdière.

Pour toutes commandes, envoyez un message en privé sur les réseaux sociaux ou par mail :

communication@cesson-handball.com

🔗 INTERVALLE YOGA

Stages de yoga, en visio, pendant les vacances du 1^{er} au 5 mars.

Le stage constitué de cours d'1h ou d'1h15 auxquels il est possible de s'inscrire à la carte ou chaque jour pendant 5 jours, permet de découvrir le yoga traditionnel ou de développer ses acquis, de se ressourcer.

Les créneaux horaires sont selon les publics : adultes, seniors.

Et, mardi 2 mars est organisé un cours réservé aux femmes en postnatal.

Les cours ont lieu en distanciel, en direct avec la professeure qui guide la séance. Professeure diplômée FFHY.

Stages d'1h15 par jour

Chaque jour du 1^{er} au 5 mars avec un créneau horaire à choisir pour la semaine : 80 € ;

À la carte : 16€/h

- 10h-11h15 Adultes

- 15h30-16h 45 Séniors

- 18h 30-19h 45 Adultes

Stage d'1h par jour

Chaque jour du 1^{er} au 5 mars avec un créneau horaire à choisir pour la semaine : 65 € ;

À la carte : 13 €/h

- 12h 30-13h 30 Adultes

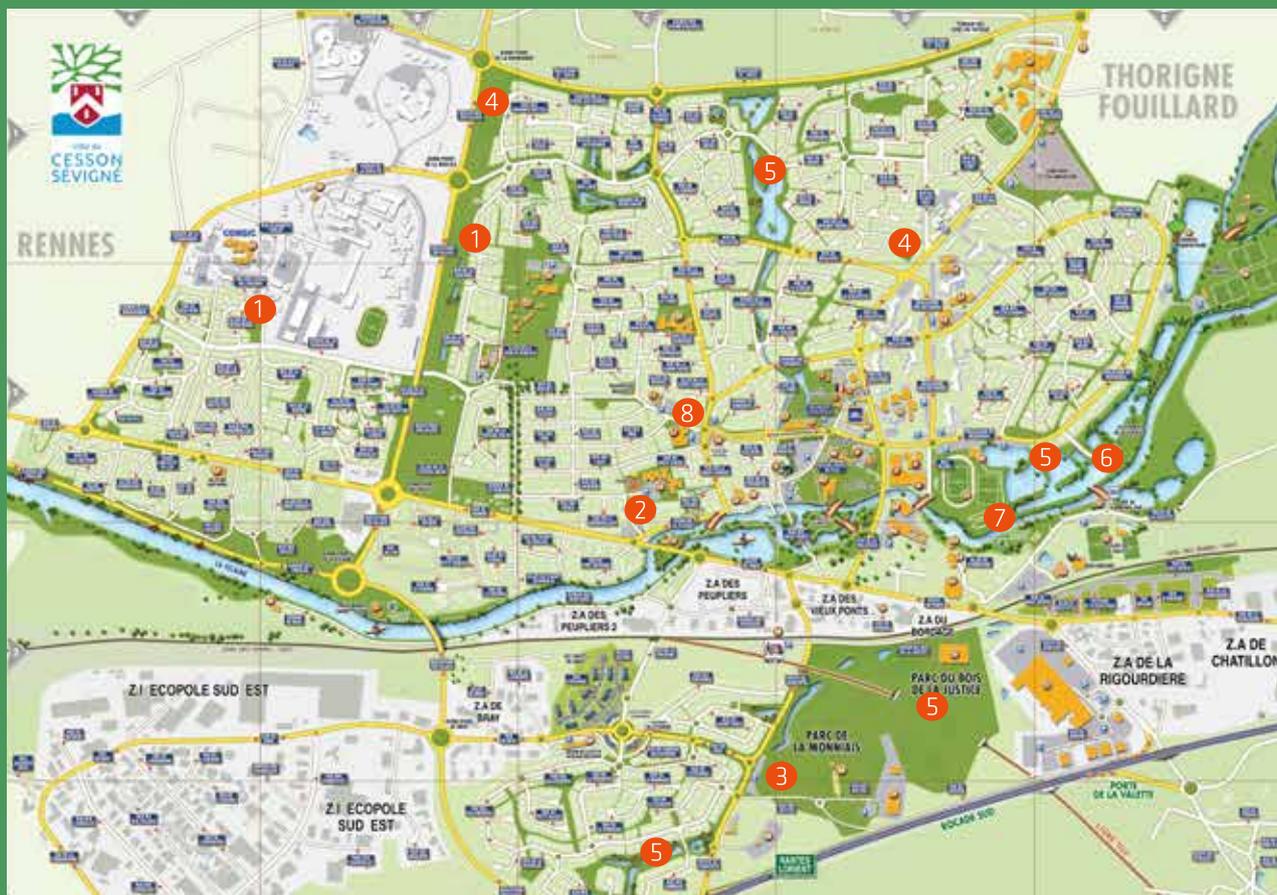
Tarif de l'heure réservée pour le cours adapté aux femmes en post-natal : 13 € mardi 2 mars de 17h15 à 18h15.

Il est possible de s'inscrire directement en ligne dans l'onglet « Stages pendant les vacances » sur le site internet : www.lintervalleyoga.fr/

Contact : 07 68 10 82 58

Où faire du sport ?

Les équipements en accès libre



© Laboplan

- 1 **Paniers de basket** (rue des Cours de Coësmes, rue de la Garenne, rue du Bac)
- 2 **Départ du parcours de randonnée "Parcs et jardins"** (parking rue des Roses)
- 3 **Parcours Course d'orientation** (parc de la Monniais)
- 4 **2 buts de football** (rue des Grandes Mottes, rue du Placis Vert)
- 5 **Circuits de course à pied, bornés et mesurés** (rue du Réage, parc du Bois de la Justice, étangs de Dézerseul et de la Monniais)
- 6 **parcours crapa + terrain de pétanque** (boulevard de Dézerseul)
- 7 **skate park et piste BMX** (rue du Bac)
- 8 **2 courts de tennis** (place Sévigné, près de l'école primaire Beausoleil)

